



CONSEIL COMMUNAL CHÉSÈREX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 10 mars 2011

Roland Oppliger, Président, souhaite la bienvenue, la secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 35
Membres excusés : 5
Membres absents : 0
Total membres : 40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation d'un nouveau membre
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 décembre 2010
3. Nominations statutaires
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau
6. Préavis No 59/2011 : Etude de faisabilité d'une fusion de communes
7. Préavis No 60/2011 : Adoption du Plan Directeur Régional du district de Nyon (PDRN) « Volet stratégique »
8. Propositions individuelles.

1. Assermentation d'un nouveau membre

Madame Eveline Häslér remplace un membre démissionnaire et est assermentée. L'assemblée se lève et le président, Roland Oppliger, lit l'article 6 du règlement du Conseil communal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 décembre 2010

Madame Hélène Lasser remarque une erreur en page 2. Dans son intervention il faut lire « Elle est maintenant propriétaire de 4 parts » (et non 3 parts)
Le procès-verbal corrigé est approuvé à la majorité avec 1 abstention.

3. Nominations statutaires

Commission d'urbanisme : Jean-Robert Küffer faisant partie de la commission des finances est réputé démissionnaire. Un nouveau membre doit être élu. Pascal Ansermet se propose et est élu 1^{er} suppléant à l'unanimité.

Commission de recours en matière d'impôts : un second suppléant doit être nommé. Stéphane Zermatten se propose et est élu à l'unanimité.

Les membres de la Commission sont les suivants : Alexandre Heuss, Georges Lacôte, Richard Noger, Nathalie Sandoz (1^{ère} suppléante) et Stéphane Zermatten (2^{ème} suppléant).

Commission d'urbanisme : un second suppléant doit être nommé. Monique Locatelli se propose et est élue à l'unanimité.

Les membres de la Commission sont les suivants : Georges Lacôte, Richard Noger, Nicolas Schwab, Pascal Ansermet (1^{er} suppléant) et Monique Locatelli (2^{ème} suppléante).

Commission de recours en matière d'informatique : un deuxième suppléant doit être nommé. Nathalie Sandoz se propose et est élue à l'unanimité.

Les membres de la Commission sont les suivants : Stéphane Zermatten, Pascal Steimer, Georges Lacôte, Christos Kornaros (1^{er} suppléant) et Nathalie Sandoz (2^{ème} suppléante).

4. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- Excuse l'absence de Madame Georgette Ansermet qui est en voyage.
- Une brochure a été éditée par le Conseil Régional du District de Nyon « RégionNyon ». Le thème de cette brochure est la politique culturelle qui doit aussi être valorisée. Le titre en est : « Quelle place pour la diversité artistique ? - Politique culturelle d'intérêt régional ». Cette brochure est disponible sur la table à l'entrée de la salle.

Hélène Lasser, Municipale :

- Des travaux, effectués par l'État, ont lieu le long de l'Asse pour revitaliser toute la zone de la « Cabane des Nains ».

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Informe sur l'avancement du chantier de la piscine : le temps a été clément ce qui a permis de bien avancer malgré l'emplacement dans une zone humide. Pour le moment, tout se déroule à la satisfaction de la Municipalité. Les canalisations ont été posées. Elles seront suivies par le radier. La dalle du sous-sol suivra vers le mois de mai. Les murs du 1^{er} étage sont prévus pour juillet 2011 et le bâtiment devrait être hors d'eau vers fin octobre-début novembre 2011. Douze mois de travaux supplémentaires sont ensuite prévus.
- Un préavis pour la construction d'une chaufferie à plaquettes pour remplacer la chaufferie à mazout a été voté (voir préavis 56/2010). Le plan était de construire cette chaufferie en extension de la salle de gymnastique. Cependant, deux lignes de la Romande Energie ont été découvertes à l'emplacement prévu. Un nouveau projet a été étudié pour déplacer la chaufferie. Les travaux initialement devisés à CHF 417'000.- s'élèvent maintenant à plus de CHF 700'000.- Les mandataires ont donc développé un nouveau projet et une solution assez intéressante sera mise à l'enquête dans environ 10 jours. Le bâtiment sera en sous-sol à moitié sous le parking et à moitié dans le champ. Les travaux de génie civil ont révélé un problème avec l'évacuation des fumées : un édicule de 3x4 m est prévu pour permettre l'évacuation des cendres et la descente par des escaliers dans la chaufferie. On attend les devis définitifs. La grue de la piscine pourra également alimenter cette construction d'où une économie de coûts.

Patrick Barras, Municipal :

- Les travaux de la porte d'entrée de la route de Grens sont quasiment achevés. Le tapis définitif sera mis en avril.
- La Municipalité a acquis un radar indicateur de vitesse avec 7 partenaires de l'AIAB. Deux communes ont rejoint le groupe. Le radar de 15 ans abîmé par du vandalisme et dont le programme vieillissait a été remplacé par un neuf. Le coût est attribué proportionnellement aux communes participantes. En fait, cet outil nous rapporte de l'argent car Chésereux assure la maintenance et la gestion.

5. Communications du bureau

- Dès le prochain conseil un point supplémentaire sera rajouté à l'ordre du jour, soit : « Information des délégués du Conseil communal ». L'idée est que les différentes personnes qui sont membres d'associations intercommunales puissent donner un retour sur le travail qui est effectué à l'extérieur du village. Roland Oppliger, Président, demande aux membres de ces associations (AIAB, AEE, CRDN, SIECGE) de nommer un délégué pour rapporter brièvement sur les travaux importants en cours.
- Du matériel informatique a été acheté, soit un nouvel enregistreur plus performant pour le secrétariat et une imprimante laser pour les votations.
- Suite à l'absence d'un scrutateur pour le dépouillement des élections, un remplaçant est recherché. Monique Herren se porte volontaire et est vivement remerciée.
- Roland Oppliger informe l'assemblée que le candidat au Conseil communal nommé Jacques Olivier Ansermet n'est pas Jacques Ansermet, Syndic. Il précise en outre qu'il ne faut pas élire de suppléants – 40 membres seront élus au Conseil communal. L'élection des suppléants est prévue dans un deuxième temps quoique l'article 6 de l'arrêté du Conseil d'Etat stipule que si des élus placés au-delà de la 40^{ème} place ont obtenu la majorité absolue, ils sont d'office nommés suppléants.
- Le samedi 18 juin est prévue une journée récréative pour la fin de la législature du Conseil communal. La Municipalité y est aussi invitée.

1. Préavis 59/2011 : Etude de faisabilité d'une fusion de commune.

Georges Lacôte lit le rapport de la commission ad hoc.

Jacques Ansermet, Syndic, relève l'excellence du rapport de la commission qui a bien compris l'enjeu de ce préavis. Il faut reconnaître que pour Chésereux la situation diffère quelque peu de la moyenne. Nous n'avons rien à envier aux autres communes : taux d'impôt bas, équipements remarquables, 25 appartements à louer, infrastructures modernes, stabilité politique enviable, un plan directeur communal qui est conforme au plan directeur cantonal. Pourtant, la voix de nos 1300 habitants ne compte pratiquement pas et notre petitesse est devenue un handicap en ce qui concerne le travail régional. Le ¾ des enquêtes et déterminations politiques provenant du Canton, d'associations ou de communes sont calibrées pour les villes ou les communes moyennes. Chésereux ne peut y répondre faute de moyens logistiques et faute de temps. Les efforts consentis pour travailler ensemble provoquent la multiplication de comités législatifs ou exécutifs. Ces réunions seront remplacées par un dicastère tel que celui des écoles, par exemple. Lorsque la région Asse et Boiron s'exprime, ce sont 9 voix différentes à des moments différents et dans des contextes différents. Une région forte s'exprime par une représentation forte. Concernant la fusion, deux constats sont avancés : les impôts vont augmenter pour rejoindre ceux de la région. Nous n'aurons pas beaucoup plus de services, car les nôtres sont déjà abondants. Mais il faut que notre voix soit entendue et que nos élus ne soient pas noyés par la multiplication des séances. Le deuxième constat est la perte de notre identité : il ne s'agit que d'une fusion administrative. Les qualités de cœur du village demeureront. Il est absolument nécessaire de favoriser l'étude de cette faisabilité avant que les circonstances nous y obligent. Cette étude n'est pas la fusion elle-même, ce n'est que la pesée d'intérêts. Profitons d'aller de l'avant, comme Crassier et Eysins qui ont déjà voté quasi à l'unanimité.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Vote : 22 favorables, 8 avis contraires, 3 abstentions. Le préavis No 59/2011 est accepté à la majorité.

2. Préavis No 60/2011 : Adoption du Plan Directeur Régional du district de Nyon (PDRN) « Volet stratégique »

Jacques Ansermet, Syndic remarque que le préavis est assez complexe et comporte beaucoup d'éléments mais il permet d'avoir des outils stratégiques et opérationnels.

Un diaporama retraçant visuellement les différents points du préavis est présenté à l'assemblée. Les enjeux principaux sont l'équilibre territorial, compte tenu de la croissance de la population, les transports, dont l'assainissement des jonctions autoroutières, les services et l'environnement. Le projet du territoire est d'éviter le gaspillage de l'espace et d'améliorer les transports et l'environnement. Jacques Ansermet, Syndic, relève que nous faisons partie d'une des rares régions qui a un outil aussi performant.

Pascal Ansermet lit le rapport de la commission ad hoc.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Vote : 33 favorables, 2 abstentions. Le préavis No 60/2011 est accepté à la majorité.

3. Propositions individuelles

- Hélène Lasser relève que la sortie du Conseil communal est agendée le même jour que la fête de la musique à Bonmont le 18 juin. Roland Oppliger, Président, en prend note mais répond qu'il y a beaucoup d'autres incompatibilités également et que le problème sera étudié.
- Jean-René Lepezzel se réfère à un article du Journal « La Côte » du 1^{er} mars 2011 qui mentionne que Télé-Dôle SA serait forcée de cesser ses activités et il souhaite connaître le point de vue de la Municipalité. Qu'en est-il des différents engagements que notre commune a déjà avec Télé-Dôle SA (Préavis 42/2004 et Préavis 21/2007) ? En effet, la commune s'engageait alors dans le financement et dans divers prêts.
Jacques Ansermet, Syndic, répond que les 32 communes de l'ancien district de Nyon avaient financé Télé-Dôle SA à hauteur de CHF 4 ou 5 millions sur un total de CHF 11 millions et que ce financement des communes a été effectué selon la valeur du point d'impôt, ce qui représentait un même effort pour chaque commune. Chésereux a donc mis un gros montant. Des communes situées hors du district ont aussi contribué à ce financement, mais avec un montant par habitant. Ce télésiège a surtout été l'occasion de réunir ces communes dans le cadre d'un projet commun. Il s'agissait du premier projet régional mis en place et réussi. Actuellement, il y a de toute évidence un manque de trésorerie. La commune de Chésereux a déjà fait un effort il y a quelques années pour aider Télé-Dôle en prêtant CHF 100'000.00, prêt entièrement remboursé à ce jour. Un groupe de travail qui va étudier le problème a été formé. L'idée générale est de ne pas demander chaque année une contribution à chaque commune. Il s'agit aussi d'un télésiège qui draine malgré tout une majorité de personnes venant des Rousses et du Jura français. Une information complète ne peut être donnée maintenant. En tous cas, les communes ne vont pas laisser tomber Télé-Dôle SA et souhaitent résoudre cette question avant la nouvelle législature.
- Alexandre Rigamonti désire savoir quels sont les travaux le long de la route de Crassier et se demande aussi quels sont les panneaux publicitaires pour du stockage modulable.
Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que les travaux sont mandatés par Swisscom pour des liaisons de fibre optique entre Crassier et Chésereux. Concernant les panneaux publicitaires, la Municipalité a été sollicitée pour la pose de ces panneaux sur une propriété privée pour une durée limitée. Il s'agit d'une nouvelle activité à Chésereux. Le principal intéressé, Jean-Robert Küffer, invite l'assemblée à un apéro et pour découvrir son entreprise flexstockage.ch, le 26-27 mars prochain. Il en profite pour remercier les voisins qui ont dû supporter le bruit des travaux pendant une année.
- Pascal Ansermet se souvient que lors de l'élaboration du projet « Portail d'entrée Route de Grens » le chemin descendant devait être en gravier stabilisé, donc enduit de béton afin qu'il ne se dégrade pas. Il se demande si les vœux de la commission ad hoc ont bien été suivis.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'il s'agit en effet d'une erreur de la part des mandataires et que ce chemin sera goudronné en même temps que la route.

- Diego Suva remarque le bon aménagement de la porte de Grens. Il demande s'il est nécessaire que les lampadaires soient si lumineux. Dans la partie haute, il y a deux lampadaires qui sont noyés dans une haie notamment à un endroit où il y a un passage piéton.

Patrick Barras, Municipal, répond que ce sont des luminaires neufs et de nouvelle génération et que leur intensité va diminuer au fil des ans. La haie évoquée va être taillée prochainement pour permettre une meilleure visibilité : les lampadaires qui s'y trouvent sont anciens et donc automatiquement moins lumineux.

- François Matthey demande si Chésereux peut acheter un autre véhicule puisqu'on compte en général un véhicule par employé communal. Quand Claude Terri est en route vers d'autres villages pour la pose du radar, Chésereux se retrouve sans véhicule.
Patrick Barras, Municipal, répond que la question est en train d'être étudiée.
- *Christian Pierrehumbert, Municipal, informe qu'il est de coutume qu'au jour des élections les habitants se retrouvent à l'Auberge. Ce sera à l'Auberge de la Couronne dimanche 13 mars vers 16h00 cette année.*


La séance se termine à 21h40 par une verrée.

Le président :


Roland Oppiger



La secrétaire :


Lilly Steimer